



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 12 SEP. 2016

Service Nature et Forêt

Bureau des Milieux Naturels et
de la Biodiversité

Affaire suivie par : Gilbert TAROZZI

Tél : 05.58.51.30.14

Mèl : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Réseau Natura 2000 – Directive Habitats

Site FR7200771 Coteaux du Tursan (site d'importance communautaire)

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage local

du mardi 1^{er} mars 2016 à la Mairie de Geaune

Le comité de pilotage local du site Natura 2000 FR7200771 Coteaux du Tursan s'est réuni le mardi 1^{er} mars 2016, à 10 heures, à la Grande Salle de la Mairie de Geaune, sous la conduite de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes.

L'ordre du jour était le suivant :

- actualité du réseau Natura 2000 ;
- bilan de l'animation durant la période transitoire juillet 2015 – mars 2016 et perspectives 2016 ;
- désignation de la structure animatrice pour la période d'avril 2016 à mars 2019 ;
- charte Natura 2000 ;
- questions diverses.

Etaient présents :

- M. Gilles COUTURE, Maire de Geaune ;
- M. James STRAGIER, Conseiller Municipal de Vielle-Tursan ;

.../...

Copie à :

- M. Alain DULUCQ, Maire de Payros-Cazautets ;
- M. Jean-Jacques DUTOYA, Président de la Communauté de Communes du Tursan ;
- Mme Cyrielle GRAMOND, Secrétaire de Mairie de Saint-Loubouer ;
- M. Jacques LABASTUGUE, Mouvement de Défense des Exploitations Familiales (MODEF) ;
- M. Patrick BOURANDY, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- M. Jacques LAFENËTRE, Association Coteaux du Tursan et Syndicat des Vins du Tursan ;
- Mme Chrys BARTHE, Service Départemental des Landes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- Mme Magali BERTRAND, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes ;
- Melle Marine HEDIARD, Association Landes Nature ;
- M. Julien BATAILLE, Association Landes Nature ;
- M. Gilbert TAROZZI, DDTM des Landes.

Etaient excusés :

- M. Bruno LAFON, Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ;
- M. Michel LALANNE, Directeur du Comité Départemental du Tourisme des Landes ;
- Service Départemental des Landes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ;
- M. Grégory CAZE, Directeur scientifique du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique ;
- M. Luc-Olivier DELEBECQUE, Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine ;
- Mme Catherine GIROUX, Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- M. Simon SCHIANO, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

M. COUTURE souhaite la bienvenue aux participants. Il évoque la configuration particulière du site Natura 2000 des Coteaux du Tursan, site émiété, ce qui explique que les gens se sentent moins concernés et que la sensibilité est moindre. Le site constitue le cadre naturel des habitants.

De bonnes mesures ont été définies dans le cadre du document d'objectifs mais il y a eu peu de contrats engagés.

Natura 2000 peut néanmoins être un plus pour le territoire, notamment le tourisme, les loisirs de nature. Le territoire recèle deux sites bien connus à ce titre, gérés par le Conseil Départemental des Landes : la Forêt de Maumusson à Miramont-Sensacq et le Coteau du Moulin à Pimbo,

La DDTM des Landes ouvre la séance et souhaite à son tour la bienvenue aux participants.

M. TAROZZI rappelle l'ordre du jour et le contexte de cette réunion qui fait suite à une animation transitoire conduite par l'État (DDTM) pour la période de juillet 2015 à mars 2016, avec l'Association Landes Nature comme animateur.

Cette animation a été programmée dans l'attente du positionnement des collectivités sur le portage de l'animation, le Conseil Départemental des Landes ayant fait part de sa décision de ne pas renouveler sa candidature pour l'animation lors du dernier comité de pilotage local réuni le 24 juin 2014 à Geaune.

Pour rappel, il est également précisé que le périmètre Natura 2000 issu du document d'objectifs validé a fait l'objet d'une consultation locale des collectivités concernées (communes et établissements publics de coopération intercommunale) par courrier en date du 28 novembre 2014 en vue de la désignation du site en zone spéciale de conservation (ZSC).

Le site a déjà été désigné comme site d'importance communautaire par décision du 7 décembre 2004 de la Commission européenne (liste initiale des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique), sur la base du périmètre initial proposé lors de la constitution du réseau Natura 2000 et sous l'ancienne dénomination du site Coteaux de Pimbo, de Geaune, de Boueilh et de Castelnaud.

Il est remis à chaque participant les documents suivants :

- bilan de l'animation juillet 2015 – mars 2016 ;
- charte Natura 2000 reformulée, accompagnée d'une note de synthèse sur les modifications ;
- foire aux questions relatives à Natura 2000.

Ces documents sont accessibles et téléchargeables à l'adresse suivante : <http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr>

1. - Actualité du réseau Natura 2000.

La DDTM fait part de la mise en œuvre du nouveau programme 2014 – 2020 du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), qui finance notamment l'animation et les contrats Natura 2000.

La gestion du FEADER a été transférée de l'État aux régions, mais les services de l'État (DDTM et DREAL) demeurent les services instructeurs pour les dossiers de subventions. Compte tenu du retard lié à la mise en œuvre du nouveau dispositif et des crédits limités, très peu de contrats ont pu être engagé au niveau régional en 2015.

2. - Bilan de l'animation durant la période transitoire de juillet 2015 – mars 2016 et perspectives 2016.

A l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu et téléchargeable à l'adresse indiquée ci-dessus, M. BATAILLE et Melle HEDIARD présentent successivement :

- le site des Coteaux du Tursan :

64 unités pour une superficie de 1 000 ha , 12 communes concernées, une mosaïque d'habitats naturels témoin de l'activité pastorale, 7 habitats et 9 espèces d'intérêt communautaire.

- le bilan de l'animation :

Communication : résumé non technique du document d'objectifs, synthèse en 8 pages - exposition mobile sous forme de 3 « kakémonos », en prêt pour les scolaires, les collectivités, les organisateurs de manifestations (salon du livre à Geaune en octobre 2015, consacré à la nature) – foire aux questions relatives à Natura 2000 – rencontre avec les communes et la Communauté de Communes du Tursan.

Gestion des habitats et des espèces : pas de contrats Natura 2000 (hors forêt et parcelles agricoles) proposés ou signés en raison du financement limité – construction des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) - reformulation de la charte Natura 2000 avec quelques modifications soumises à l'avis du comité de pilotage.

La charte est avant tout un recueil de bonnes pratiques, avec des engagements et des recommandations de portée générale et par type de milieu. Elle est aussi un document de communication pour la sensibilisation aux bonnes pratiques, notamment en direction des organisateurs et des participants dans le cadre des activités de loisirs. Le document est évolutif.

- **les perspectives :**

Communication et sensibilisation : site internet, lettre d'information, actualités par courrier électronique, sortie nature.

Mise en œuvre des mesures de gestion : mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC), contrats et charte Natura 2000, amélioration des connaissances, suivi de projets sur le territoire.

Mme BERTRAND incite à la signature de la charte Natura 2000 par les communes pour valoriser leur territoire.

La communication est à développer. La population locale doit s'approprier le site, notamment les nouvelles générations ainsi que les randonneurs. Il convient de délivrer un autre point de vue aux locaux sur Natura 2000. La valorisation relève également du rôle de la profession agricole.

M. COUTURE met l'accent sur la valorisation de l'environnement. Il faut insister sur ce point auprès de tous les acteurs.

Mme BERTRAND ajoute que cela permet de créer le lien avec les générations.

Une discussion s'engage sur le tourisme et la valorisation.

En réponse à la question de M. LABASTUGUE sur le nombre de contrats agricoles, Melle HEDIARD précise que 11 exploitants se sont engagés dans le cadre de l'ancien dispositif. Une réunion sera organisée avec les exploitants concernés en vue de la mise en œuvre des nouvelles mesures.

En ce qui concerne les MAEC, Mme BERTRAND encourage à convaincre les personnes intéressées par la remise en cause des pratiques. Les crédits seront assurés pour le Tursan.

M. LAFENETRE précise qu'il y a peu d'éleveurs concernés par les mesures proposées.

M. DUTOYA ajoute que la gestion mécanique n'est pas pratiquée en Tursan et qu'il n'y a plus d'intervenants pour l'entretien des milieux.

3. - Désignation de la structure animatrice pour la période d'avril 2016 à mars 2019.

Dans le cadre de l'invitation au comité de pilotage local, les collectivités territoriales et groupements de collectivités ont été sollicités pour le portage de l'animation durant les trois prochaines années.

Aucune candidature ni manifestation d'intérêt n'a été recueillie par la DDTM.

Conformément à l'article R. 414-8-4 du code de l'environnement, il est officiellement pris acte de l'absence de candidature d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités pour le portage de l'animation du site Natura 2000 des Coteaux du Tursan durant la période d'avril 2016 à mars 2019.

L'animation sera donc assurée par le préfet (DDTM des Landes, gestionnaire du réseau Natura 2000), ainsi que la présidence du comité de pilotage.

Un animateur sera désigné dans le cadre d'un marché public de service à procédure adaptée.

Post réunion :

A l'issue d'une consultation dans le cadre d'un marché public de service à procédure adaptée relatif à l'animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs, l'Association Landes Nature a été reconduite comme animateur du site Natura 2000 des Coteaux du Tursan pour la période d'avril 2016 à mars 2019, avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Seignanx Adour comme prestataire sous-traitant.

Pour toute information concernant le site Natura 2000 et son animation, il convient de contacter les personnes suivantes :

Melle Marine HEDIARD et M. Julien BATAILLE, chargés de mission

Tél. : 05.58.85.44.21

Mél : marine.hediard@landes.chambagri.fr – julien.bataille@landes.chambagri.fr

.../...

Il est rappelé que l'animateur Natura 2000 a notamment pour mission l'assistance à

l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 pour tout projet ou programme, toute intervention ou manifestation, et qu'il est à ce titre l'interlocuteur privilégié à contacter pour toute information utile sur l'intérêt patrimonial et les enjeux du site Natura 2000 et sur les objectifs de conservation à prendre en compte.

4. - Charte Natura 2000.

Comme indiqué dans le bilan de l'animation, la charte Natura 2000 élaborée en concertation avec les acteurs locaux et validée en 2010, a été reformulée, offrant désormais une mise en page plus attrayante ainsi qu'un regroupement et une simplification des recommandations et engagements. Quelques modifications ont été apportées, récapitulées dans une fiche de synthèse.

Il est décidé de soumettre ce document à la consultation des membres du comité de pilotage pour observations éventuelles dans le délai d'un mois. Un courrier particulier sera transmis à cet effet.

Post réunion :

Par courrier électronique en date du 22 avril 2016 adressé aux membres du comité de pilotage local, il a été demandé de transmettre pour le mardi 31 mai 2016 au plus tard, à la DDTM des Landes, Service Nature et Forêt, Bureau des Milieux Natuels et de la Biodiversité, ainsi qu'à Landes Nature, les observations éventuelles sur la charte modifiée.

En l'absence de réponse, il est pris acte de la validation de la charte Natura 2000 des Coteaux du Tursan dans sa nouvelle version.

5. - Questions diverses.

En l'absence de questions diverses, la DDTM lève la séance et remercie les participants.

M. COUTURE invite à partager le verre de l'amitié.

Post réunion – Désignation du site Natura 2000 en zone spéciale de conservation :

L'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR7200771 Coteaux du Tursan (zone spéciale de conservation) a fait l'objet d'une consultation du public à l'initiative du ministère, du 28 juin 2016 au 5 juillet 2016, en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement. Aucun avis n'a été émis.

.../...

Cet arrêté repose sur le nouveau périmètre transmis à la Commission européenne en

2015 Il sera signé après validation de la Commission européenne, dans le cadre de la prochaine actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique.

Sa publication au Journal officiel de la République française interviendra en décembre 2016 ou janvier 2017.

L'adjointe à la chef du service Nature et Forêt
de la DDTM des Landes,



Magali BERTRAND